



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La Fédération Nationale des Orthophonistes élit un nouveau bureau fédéral

Le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), lors de son XXVIII<sup>ème</sup> Congrès fédéral qui se déroule à Bordeaux du 6 au 8 juin 2019, a adopté son [Texte d'orientations](#) pour le mandat 2019-2022 et élu le [bureau fédéral](#) chargé de le mettre en œuvre.

#### Un nouveau bureau fédéral de la FNO

Les orthophonistes élus pour le mandat 2019-2022 sont :

- Anne DEHÊTRE (Pays de la Loire) : présidente
- Séverine CAVAGNAC-WURTZ (Alsace) : secrétaire générale
- Alice PERDEREAU (Rhône-Alpes) : secrétaire générale adjointe
- Fabienne VANNIER (Normandie) : trésorière
- Christophe RIVES (Midi-Pyrénées) : vice-président chargé de l'exercice libéral et de l'interprofessionnalité
- Emily BENCHIMOL (Île de France) : vice-présidente chargée de la coordination avec les régions
- Marie TABAUD (Île de France) : vice-présidente chargée de la promotion de la santé
- Mélanie ENGELHARDT (Aquitaine) : vice-présidente chargée de l'exercice salarié
- Cécile PETIT (Midi-Pyrénées) : vice-présidente chargée de la formation continue
- Gaëlle LANCELLE-CHOLLIER (Rhône-Alpes) : vice-présidente chargée de l'accès à la vie professionnelle
- Frédérique BRIN-HENRY (Lorraine) : vice-présidente chargée de l'identité professionnelle et de la recherche
- Sophie TRICOT (Rhône-Alpes) : vice-présidente chargée de la communication et du développement de projets

#### Un nouveau Texte d'orientations

Le Texte d'orientations a pour objet de consolider les avancées majeures qu'a obtenu la FNO ces dernières années, pour l'orthophonie et les orthophonistes, en s'appuyant sur deux axes principaux :

- l'orthophoniste est un professionnel de santé ayant un haut degré d'autonomie professionnelle ; il doit continuer à être une ressource de première intention pour les usagers.
- l'affirmation des compétences et l'autonomisation des orthophonistes doivent leur permettre d'exercer leur métier pleinement, dans un contexte de poursuite de la transformation du système de santé et d'évolution du système de protection sociale.

La FNO agira pour affirmer le rôle de l'orthophoniste, en protégeant son exercice professionnel :

- en garantissant la qualité des soins apportés
- en protégeant les conditions d'exercice des professionnels salariés et libéraux
- en agissant pour la prise en compte des spécificités d'exercice des orthophonistes, dans les réformes en cours et à venir, notamment celle de la retraite
- en réaffirmant la place de l'orthophoniste dans l'organisation des soins.

**Présentation de la FNO :** Syndicat professionnel qui fédère 8 000 orthophonistes, la FNO représente l'orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contact presse : Sophie TRICOT – 06 86 70 92 87